

Un recours contre le Plan local d'urbanisme adopté par la commune du Rousset en 2015 a été rejeté par le tribunal administratif de Dijon. Un PLU qui ouvre la voie à la création d'un [CENTER PARCS](#). 2 associations étaient à l'origine de ce recours qui pointe les insuffisances quant à la protection environnementale notamment sur l'étang classé Natura 2000. Le PLU prévoit des prescriptions visant à autoriser l'implantation d'un ensemble d'hébergement et d'équipement de loisirs tout en préservant les zones naturelles environnantes selon le tribunal. Un nouveau PLU sera adopté par la nouvelle commune du Rousset-Marizy d'ici la fin de l'année prochaine. www.centerparcs.fr